

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/106
12 septembre 2003

(03-4883)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

GÉORGIE

Déclaration de S.E. Mme Tamar Beruchashvili
Ministre adjoint des affaires étrangères

Permettez-moi tout d'abord, au nom de ma délégation, d'exprimer mes sincères condoléances à l'occasion du décès tragique de Mme Anna Lindh, Ministre suédoise des affaires étrangères. Nous avons perdu une grande figure européenne et une bonne amie de la Géorgie.

Je suis honorée aujourd'hui de joindre ma voix à celle de mes collègues pour présenter le projet de mon pays sur un Cycle du développement, partager avec vous notre analyse de ses avantages et vous inviter chaleureusement à réfléchir à son objectif premier, à savoir que les pays qui participent au processus de mondialisation doivent tous en tirer les mêmes avantages. Ce processus devrait également servir à faire progresser les intérêts nationaux, ainsi qu'à tirer parti de l'individualité unique de chacun. Par conséquent, l'intégration économique mondiale devrait accélérer la croissance économique et atténuer la pauvreté.

La Géorgie, avec un groupe de pays ayant récemment accédé à l'OMC, a participé activement à l'élaboration de la Déclaration de Doha et aux négociations en cours sur le Programme du développement.

À Doha, la Géorgie a dirigé la coalition des pays ayant récemment accédé, dont elle a réussi à faire inclure la position dans le paragraphe 9 de la Déclaration ministérielle, où il est indiqué qu'il convient d'accorder une attention particulière à toute une série d'obligations en matière de libéralisation du marché souscrites lors du processus d'accession. En outre, le paragraphe 38 souligne la nécessité de fournir une assistance technique aux pays en transition à faible revenu ayant récemment accédé afin de leur garantir une pleine intégration dans le système commercial multilatéral.

C'est précisément sur ces points que la Géorgie fonde sa volonté d'obtenir des dispositions en vue d'une flexibilité réelle et concrète lors de la poursuite du processus de négociations sur le Programme de Doha pour le développement.

J'aimerais souligner que la Géorgie, en tant que petite économie à faible revenu confrontée à tous les défis de la transition est très favorable à une libéralisation progressive équilibrée et équitable, qu'elle considère comme un principe fondamental de la mondialisation. Il nous faut toutefois souligner un certain nombre de préoccupations.

Premièrement, j'aimerais rappeler aux Membres que, à Doha, nos Ministres ont unanimement reconnu les engagements de vaste portée pris en matière d'accès aux marchés par les pays ayant récemment accédé et qui vont parfois bien au-delà de ceux qui avaient été négociés durant le Cycle d'Uruguay. J'aimerais souligner que la Géorgie a pris des engagements considérables durant les négociations en vue de l'accession qui ont assuré des conditions très libérales d'accès aux marchés, y

compris dans le domaine de l'agriculture. La Géorgie n'accorde pas de subventions à l'exportation ni aucune mesure de soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges; en outre, elle a consolidé 100 pour cent de ses tarifs.

C'est pourquoi toute mesure allant dans le sens d'une poursuite de la libéralisation des tarifs, lesquels représentent la seule façon de protéger nos producteurs nationaux, pourrait nuire à notre économie, en particulier à l'agriculture. Nous espérons vivement que le nouveau texte-cadre pour les modalités tiendra compte de ces préoccupations de manière appropriée.

Deuxièmement, la Géorgie participe activement aux négociations tarifaires pour les produits non agricoles. Nous demandons que les engagements de vaste portée que nous avons pris et notre structure tarifaire hautement libérale (moyenne totale de 7,2 pour cent, dont environ 5 pour cent pour les produits non agricoles) soient reconnus et compensés de manière appropriée. Nous sommes heureux de constater que certains Membres partagent notre façon de voir, c'est-à-dire que les pays qui ont déjà "payé" ne devraient pas être à nouveau taxés ou devraient payer moins, voilà pourquoi la "formule suisse" de réduction tarifaire est plus juste qu'une formule qui ne dépendrait pas du taux de tarif initial.

Nous nous félicitons que le processus de Genève, malgré tous les obstacles et toutes les différences existant sur un nombre de questions clés, nous donne l'exemple d'une telle compréhension. En effet, la position des pays ayant récemment accédé qui demandent à bénéficier d'une flexibilité concrète a déjà été reflétée dans le cadre de modalités en matière d'accès aux marchés pour les produits non agricoles. Nous espérons que cette approche sera élargie aux produits agricoles également, ce qui nous permettrait des réductions tarifaires moins importantes, une période de mise en œuvre plus longue et nous donnerait le droit d'utiliser des exemptions pour des produits spéciaux et d'autres instruments flexibles répondant aux besoins de développement réels des pays.

Il conviendrait aussi de tenir compte du fait que la Géorgie et d'autres pays ayant récemment accédé sont encore en train de donner effet aux obligations qu'ils ont souscrites lors de l'accession et que ces pays ne peuvent pas se permettre de procéder à une nouvelle libéralisation du marché sans avoir pu évaluer soigneusement les résultats des étapes déjà franchies. Comme vous le savez, la Géorgie n'est classée ni dans la catégorie des pays en développement ni dans celle des pays les moins avancés mais, en réalité, ses paramètres macro-économiques sont bien plus faibles que ceux de beaucoup de pays en développement Membres de l'OMC.

Nous devons nous souvenir que ce Cycle du "développement" ne porte pas seulement sur les "pays en développement"; il s'agit de développement économique mondial et de gouvernance mondiale. Ce Cycle concerne chacun d'entre nous, c'est pourquoi les résultats devraient aller dans le sens d'un développement économique de tous les pays Membres au moyen d'une juste répartition du fardeau des obligations souscrites.

Malgré tous les défis qu'elle doit relever, la Géorgie ne limite pas sa participation aux négociations aux seules questions d'accès aux marchés. Nous soutenons fermement l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et les spiritueux. Nous espérons également que la Déclaration de Cancún donnera le feu vert à l'élargissement de ce système à d'autres produits. La Géorgie salue les progrès réalisés dans le domaine des ADPIC et de la santé publique, qui, d'une part, donnent aux pays pauvres l'accès à des médicaments essentiels et d'autre part, constituent un bon exemple du meilleur compromis possible.

Selon nous, il s'agit, à Cancún, de prendre les mesures nécessaires pour garantir que les engagements pris et les promesses faites à Doha soient respectés. À Cancún, ce sont les résultats qui comptent. C'est de la coopération, et non pas de la confrontation, que naîtront ces résultats. Il faudra, dans les prochains jours, mettre en pratique le principe des avantages pour tous sur lequel repose le système commercial international.

Le délai de cinq minutes qui nous est imparti ne nous permet pas d'aborder tous les problèmes. Cependant, je ne peux pas passer sous silence la question de l'assistance technique et d'autres instruments de soutien qui sont d'une importance essentielle pour mon pays.

Compte tenu du fait que par politiques de développement il faut entendre répartition stratégique des faibles ressources à disposition, il conviendra de veiller soigneusement à ce que les programmes de renforcement des capacités répondent aux besoins réels du programme de développement des pays.

Le principal enjeu pour l'OMC sera de mener à bien l'intégration des nouveaux Membres et des économies en développement dans le système commercial multilatéral et, plus largement, dans l'économie mondiale. Dans ce contexte, tous les Membres devraient unir leurs forces pour parvenir à cet objectif.

Enfin, j'aimerais féliciter les nouveaux Membres qui ont rejoint l'OMC après Doha - l'Arménie, la Macédoine, le Népal et le Cambodge - et leur souhaiter une intégration réussie dans l'Organisation.

J'aimerais exprimer nos vifs remerciements aux hôtes de la Conférence, au gouvernement mexicain, de nous avoir assuré d'excellentes conditions de travail pour un débat productif et fructueux qui, nous l'espérons, nous permettra de nous acquitter avec succès de notre difficile tâche.
